

**Mairie de Saint-Loup-de-Varenes 71240**

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : saint.loup.de.varenes@wanadoo.fr**INFORMATIONS MUNICIPALES*************PERIODE ESTIVALE - PERMANENCES DU SECRETARIAT DE MAIRIE**

Nos bureaux administratifs seront ouverts au public uniquement
les mardis matin de 8 h à 12 h
et le jeudis après-midi de 14 h à 18 h

***********COMPTE-RENDU DE REUNION**
DE CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept juin deux mille seize à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varenes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Isabelle JACQUIER, Laëtitia FAVAUT, Lilia HURÉ, Frédérique TARTIER-JACOB, Joëlle CRELIER et Sonia MORET et Mrs Henri LIEUTET, Renaud SABATIER, Christophe BADOT et Daniel MOREIL

Absents : Dominique REVILLOT, Fabrice CHEVILLARD, Jean-François LESSARD

Après lecture faite, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à modifier l'ordre du jour en ajoutant deux points, l'un relatif à l'établissement d'un avenant au PEDT – Avenant n° 1 et l'autre pour la modification de la grille tarifaire du Centre de Loisirs sur laquelle manque un tarif. Les élus, à l'unanimité, donne leur accord.

Ordre du Jour

1. Nouvelles Activités Périscolaires – Gestion par un prestataire extérieur
2. Nouvelles Activités Périscolaires – Avenant n° 1 au PEDT
3. Finances – Nouvelles Activités Périscolaires – Décision modificative n° 2
4. Personnel – Modification du tableau des emplois
5. Urbanisme – Servitude de passage pour canalisation de collecte des eaux pluviales
6. Finances – Maison des Jeunes – Modification grille tarifaire
7. Questions diverses

1. Nouvelles Activités Périscolaires – Gestion par un prestataire extérieur

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à présent les Nouvelles Activités Périscolaires étaient gérées par la municipalité et fonctionnaient avec un coordinateur communal, une bénévole pour les enfants de maternelle, des animateurs issus du réseau de la société Emplois Services et éventuellement du personnel communal. Ce mode de gestion n'ayant pas donné entière satisfaction, notamment lors du remplacement d'animateurs temporairement absents, la commission scolaire a étudié ce dossier sous de nouveaux aspects pédagogiques et budgétaires. Finalement, elle a choisi de déléguer ce service à « IFAC BOURGOGNE », actuel gestionnaire de la Maison des Jeunes, ce qui permettra à la municipalité de bénéficier de l'aide spécifique allouée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le Maire reprend la parole pour solliciter les élus sur cette délégation de service qui nécessite la signature d'un avenant au marché de « IFAC BOURGOGNE » afin d'intégrer les Nouvelles Activités Périscolaires dans l'accueil de loisirs et déterminer le coût supplémentaire à la charge de la collectivité. Il explique aux élus que ce budget prévoit l'intervention de deux animateurs seulement car l'IFAC BOURGOGNE a réussi à faire glisser quelques heures de la directrice de la Maison des Jeunes sur ce temps d'animation périscolaire.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour confier la gestion des Nouvelles Activités Périscolaires à « IFAC BOURGOGNE » à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant s'y afférent.

2. Nouvelles Activités Périscolaires – Avenant n° 1 au Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Monsieur le Maire revient sur le Projet Educatif de Territoire mis en place dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires. Du fait de cette délégation de service à « IFAC BOURGOGNE », il convient de modifier certains points de ce document afin de l'ajuster à cette décision. Ainsi, il y sera précisé l'externalisation de service, l'intégration des Nouvelles Activités Périscolaires en accueil de loisirs et la liste des locaux où elles seront organisées.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur DEBRAS à signer cet avenant n° 1 au PEDT.

3. Finances – Nouvelles Activités Périscolaires – Décision modificative n° 2 au BP 2016

Monsieur DEBRAS explique aux élus que le coût de cette délégation confiée à « IFAC BOURGOGNE » pour la gestion des Nouvelles Activités Périscolaires n'était pas prévu au budget communal 2016. Il s'agit de trouver les ressources nécessaires pour en permettre le financement. Ceci sera rendu possible grâce à une recette supplémentaire au niveau du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales)

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n° 2 au BP 2016

4. Personnel – Modification du tableau des emplois

La délégation de la gestion des Nouvelles Activités Périscolaires à « IFAC BOURGOGNE » induit la modification du tableau des emplois de la municipalité dans la mesure où le poste d'animateur n'a plus lieu d'être.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification du tableau des emplois avec la suppression du poste d'adjoint d'animation, à compter du 1^{er} septembre 2016.

5. Urbanisme – Servitude de passage pour canalisation de collecte des eaux pluviales

Monsieur DEBRAS informe les élus du courrier de Monsieur Dominique REVILLOT sollicitant une demande d'alignement pour son terrain cadastré AD N°75 situé en bordure de la rue de Saudon.

Il est précisé qu'un réseau de collecte des eaux pluviales existe sur cette parcelle et que si cette parcelle venait à être vendue et clôturée, la municipalité n'aurait plus d'accès à cette canalisation en cas de besoin. Aussi, il serait judicieux de créer un acte notarié de servitude de passage pour ce réseau dont le coût serait prévu au budget primitif 2017 pour l'intégralité de la dépense.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur DEBRAS à mettre en œuvre cet acte notarié auprès de Maître GUILLERMIN afin que cette servitude de passage soit créée sur le terrain de Monsieur REVILLOT.

6. Finances – Maison des Jeunes – Modification grille tarifaire

Monsieur le Maire explique aux élus que la grille tarifaire de la Maison des Jeunes est incomplète : il manque le coût d'une journée sans repas. Il propose de se baser sur le coût d'une demi-journée sans repas et d'en doubler le tarif.

Ainsi, celui-ci serait :

	QF < 500	501 < QF < 600	601 < QF < 655	656 < QF < 720	721 < QF < 810	811 < QF < 1 000	QF > 1 001
Journée sans repas	4.00 €	4.80 €	5.76 €	6.92 €	8.30 €	9.96 €	10.28 €

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif d'une journée sans repas à la Maison des Jeunes tel que proposé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ZAC du Pré Saint-Loup : Monsieur DEBRAS est content d'annoncer aux élus qu'il y a 3 permis de construire déposés en mairie sur cette zone et que deux autres compromis étant en cours, les permis ne devraient pas tarder.

- Signalétique sur la zone ACTISUD - PAVB (Parc d'Activités du Val de Bourgogne)

M. MOREIL a assisté à une réunion organisée par la SEM Val de Bourgogne sur la mise en place d'une signalétique sur le PAVB.

Avant qu'il n'aille plus loin dans sa présentation, Monsieur DEBRAS intervient pour expliquer que cette initiative de la SEM fait suite à la réclamation de M. DUPARAY, Maire de Sevrey, qui voit trop souvent des poids lourds de 18 T se perdre sur sa commune à la recherche d'une entreprise située, en fait, sur le PAVB. C'est pourquoi la SEM Val de Bourgogne a décidé d'apposer une signalétique sur cette zone d'activités.

M. MOREIL rapporte que l'ensemble de la zone d'activités « ACTISUD » et « PAVB Sud » s'appellera dorénavant simplement « ACTISUD » et qu'un projet de signalétique type totem est en cours de réalisation. Celle-ci identifiera les rues de la zone et non les entreprises installées, aussi, celles-ci devront se montrer des plus vigilantes dans leur communication avec leur transporteur.

A l'étude du totem en esquisse, il a été relevé l'absence du nom de notre collectivité, comme les élus peuvent le constater sur le projet qui circule actuellement au sein du conseil. La SEM a pris note de cette anomalie et nous soumettra une nouvelle ébauche.

Mme TARTIER-JACOB s'interroge : « le totem sera-t-il lisible sur les deux faces ? » et M. MOREIL de répondre qu'il ne le sera que dans le sens de l'entrée dans la zone.

Mme CRELIER est surprise de cette signalétique par nom de rues : en principe se sont les entreprises qui sont mises en avant. M. SABATIER réplique que cela peut s'expliquer du fait de l'incessant turn-over des entreprises sur les zones ce qui rendait les indications trop rapidement obsolètes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h

Le Maire

F. DEBRAS

